

REGLEMENT CHALLENGE DE LA MONTAGNE 2024

ASA DAUPHINOISE

Challenge Pierre VIAN

Article 1 :

L'ASA Dauphinoise organise un challenge de la Montagne ouvert à tous les pilotes licenciés à l'ASA Dauphinoise pour l'année 2024

Tout licencié qui souhaite participer à ce challenge (Courses de côte nationales et régionales) **DEVRA IMPERATIVEMENT S'INSCRIRE auprès de l'ASA par mail (contact@asadauphinoise.com) ou par courrier postal.**

La fiche d'inscription est disponible sur le site de l'ASA : www.asadauphinoise.com

Inscription gratuite et devant se faire avant le 16/09/2024

(aucune inscription aux Challenges ne sera prise en compte si le bulletin n'est pas envoyé avant cette date)

Article 2 :

Les 7 meilleurs résultats obtenus sur les courses de côte régionales ou nationales organisées sur le territoire français seront retenus et comptabilisés en tenant compte **du classement des Classés par CLASSES de Voitures, avec bonification par rapport aux nombres de classés dans chaque classe.**

Les résultats obtenus pour les courses de côte organisées par l'ASAD (Saint SAVIN et CHAMROUSSE) compteront « double » (coefficient 2 : classement ASAD et bonus) .

Les slaloms concernés sont ceux de l'année civile (du 1^{er} janvier 2024 au 31/12/2024)

Article 3 :

ATTRIBUTION des POINTS :

D'après le Classement des classés dans la classe :

Classement	Points
1er	18 pts
2ème	15 pts
3ème	12 pts
4ème	10 pts
5ème	8 pts
6ème	6 pts
7ème	4 pts
8ème	3 pts
9ème	2 pts
10ème	1 pt



Un bonus en fonction du nombre de classés dans la classe sera distribué :

Nombre de Classés dans la classe	BONUS
Moins de 3 partants	-
De 3 à 7 partants	+ 3 pts
De 8 à 12 partants	+ 5 pts
+ de 12 partants	+ 7 pts

Le pilote ayant obtenu le plus de points sera déclaré vainqueur du Challenge Montagne de l'ASA Dauphinoise.

Le Meilleur Jeune (moins de 25 ans au 1^{ER} Janvier 2025) et la Première Féminine seront récompensés.

Article 4 :

Tous les pilotes régulièrement inscrits au challenge devront sous leur responsabilité, **Transmettre régulièrement (avec photocopie du classement des classés par classe) les résultats obtenus lors des épreuves auxquelles ils auront participé.**

Résultats à transmettre à Jean Claude RABATEL ou par courrier à l'adresse suivante avant le 30/11/2024 au plus tard (aucun résultat ne sera pris en compte après cette date) :
ASA Dauphinoise , 7 Rue de l'Industrie Maison des Sports 38320 EYBENS
Ou par mail (jeanclaude.rabatel@sfr.fr ou contact@asadauphinoise.com)

Article 5 :

REMISE des PRIX

Elle aura lieu au cours d'une soirée organisée par l'ASAD.

Tout pilote inscrit au challenge qui n'assisterait pas à cette remise des prix sans motif valable verrait ses récompenses (prix et coupes) acquis à l'ASAD, sans aucun recours possible.

